



Le Programme LIFE 2021-2027, les sousprogrammes et types de projets financés

Présentation à la journée d'information du Programme LIFE du NCP Wallonie

Michel QUICHERON, CINEA
21 mai 2024





Contenu de la présentation

Présentation générale du programme LIFE

- Le Programme LIFE 2021 2027 et ses sous-programmes
- Les types de projets
- Les appels 2024

Comment bâtir un bon projet (non présenté mais sera accessible dans la présentation)

- Les critères d'évaluation
- Préparation et soumission des propositions : recommandations





Présentation générale du programme LIFE





Le nouveau programme LIFE 2021-2027

- L'ensemble du programme LIFE contribue à 100% aux objectifs généraux et spécifiques du "Pacte vert pour l'Europe"
- L'unique programme européen dédié exclusivement à l'environnement, la conservation de la nature et l'action climatique.
- Pour la période 2021-2027, un budget de **5,43** milliards €.
- Le programme de travail pluriannuel pour 2021-2024 a été adopté en juillet 2021 – dernier appels à projets en 2024
- Le programme de travail pluriannuel pour **2025-2027** est en cours d'élaboration.







Le programme LIFE 2021-2027

Contribuer à la transition vers une économie durable, circulaire, économe en énergie, reposant sur les énergies renouvelables, neutre pour le climat et résiliente au changement climatique

Protéger, restaurer et améliorer la qualité de l'environnement

Enrayer et inverser la perte de biodiversité



Nature et **Biodiversité**



Economie circulaire et qualité de vie



Action pour le climat



Transition vers l'énergie propre

Projets

- Mettre au point et expérimenter des techniques et des approches écoinnovantes
- · Contribuer à la mise en œuvre et à l'application de plans et stratégies en accord avec la législation de l'UE.

 Promouvoir les meilleures pratiques et
- les changements comportementaux
- Servir de catalyseur pour le déploiement à grande échelle de solutions efficaces

Législation et politiques

- Soutenir leur développement, leur suivi et leur application
- Aider les États membres à améliorer leur mise en œuvre

Bénéficiaires des subventions:

- Autorités publiques
- Entreprises privées
- ONGs et représentants de la société civile





Sous-programme « Nature et Biodiversité »



Nature et Biodiversité

Contribution à:

Enrayer et inverser l'appauvrissement de la biodiversité.

Soutenir le réseau Natura 2000 et la mise en œuvre des cadres d'action prioritaire.

Intégrer les objectifs liés à la nature et à la biodiversité dans d'autres politiques et programmes de financement.

Actions-type

Projets visant à préserver et restaurer la nature dans le réseau Natura 2000.

Protection des espèces

Espèces exotiques envahissantes

Restauration des écosystèmes et bien plus encore...

Mise en œuvre intégrée du cadre d'actions prioritaires et de la Stratégie Biodiversité.

Subventions d'un faible montant en faveur de la biodiversité dans les régions ultrapériphériques et dans les pays et territoires d'outre-mer (BEST)





Sous-programme « Économie circulaire et qualité de vie »



Economie circulaire et qualité de vie

Contribution dans les domaines de:

Économie circulaire, bruit, air, produits chimiques, économie verte et circulaire, accidents industriels, gestion marine et côtière, sols, déchets, eau et environnement urbain.



Actions-type

Soutien aux pouvoirs publics et autres parties prenantes pour la mise en œuvre de la législation de l'UE.

Soutien aux technologies et solutions prêtes à être mises en œuvre dans des conditions proches du marché, à l'échelle industrielle ou commerciale, pendant la durée du projet.

Projets intégrés dans les domaines suivants: air, eau, déchets et économie circulaire (nouveau). Favoriser le déploiement et l'accès au financement.





Sous-programme « Atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci »



Action pour le climat

Contribution à:

La transformation de L'Union européenne en une société neutre pour le climat et résiliente au changement climatique notamment au travers de:

L'atténuation du changement climatique L'adaptation au changement climatique et la gouvernance



Actions-type

En ce qui concerne <u>l'atténuation du</u>
<u>changement climatique</u>, projets contribuant de
manière significative à la mise en œuvre de:

- La politique énergétique et climatique à l'horizon 2030
- Les plans nationaux des États membres de l'UE en matière d'énergie et de climat
- La Stratégie à long terme à horizon 2050 de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie

En ce qui concerne <u>l'adaptation au changement</u> <u>climatique</u>:

 Projets qui soutiennent la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'adaptation de l'UE et sa déclinaison au niveau national





Sous-programme « Transition vers l'énergie propre »



Transition vers l'énergie propre Politique et cadre réglementaire pour des bâtiments durables

Mobiliser et responsabiliser les consommateurs

Contribuer à:

La création de conditions réglementaires et de marché favorables à la transition énergétique dans les territoires de l'UE Déploiement de technologies, de services et de modèles commerciaux

Mobiliser des investissements locaux et régionaux

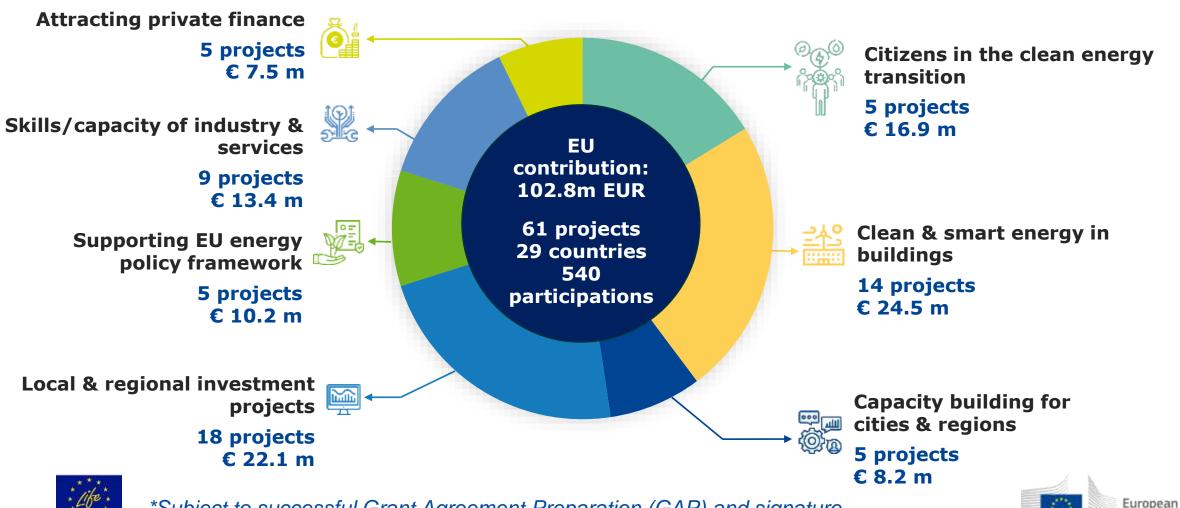
Attirer des financements privés

Type d'activités: développer et diffuser les meilleures pratiques, mobiliser les investissements, améliorer les capacités, lever les obstacles sur le marché, sensibiliser, éduquer, responsabiliser.





Résultats de l'appel à propositions LIFE-2023-CET*





LIFE-CET domaines d'intervention (LIFE programme de travail pluriannuel)

- 1. Mettre en place un cadre d'action national, régional et local à l'appui de la transition vers une énergie propre
- 2. Accélérer le déploiement des technologies, la numérisation, les nouveaux services et les nouveaux modèles d'entreprise et renforcer les compétences professionnelles correspondantes
- 3. Attirer des financements privés en faveur de l'énergie durable
- 4. Faciliter les projets d'investissement aux niveaux local et régional
- 5. Associer les citoyens à la transition vers une énergie propre





LIFE CET Appel à propositions 2024

Publication: 18 avril 2024

• Echéance: 19 septembre 2024

• +/- 80 mEUR pour +/- 40-45 projects

- <u>Pour la plupart des priorités</u>: <u>minimum 3 entités (éligibles) provenant de 3 pays</u> <u>éligibles différents</u> (le nombre moyen de partenaires et supérieur)
- 95% taux de co-financement (excepté pour la priorité CET-SAP, qui a un taux de co-financement de 60%)
- Soumission via le portail de la CE <u>Funding & Tender opportunities portal</u>







LIFE CET – Call 2024 priorités de financement (I)

Les citoyens dans la transition énergétique

- ENERPOV: Réduction de la précarité énergétique des ménages en Europe
- ENERCOM:
 Développement de
 mécanismes de soutien
 aux communautés de
 l'énergie

Décarbonation des bâtiments et réseaux de chaleur & refroidissement

- BETTERRENO: Performance énergétique des bâtiments
- DHC: Soutien des réseaux de chaleur et de froid
- HEATPUMPS: Soutien au déploiement d'installations de pompes à chaleur de haute qualité

Renforcement des compétences et des capacités de l'industrie et du secteur des services

- BUILDSKILLS Renforcement des compétences et reconversion
- BUSINESS: Soutien des entreprises européennes vers une énergie propre

LIFE CET – Call 2024 priorités de financement (II)

Mise en place d'un cadre d'action national, régional et local à l'appui de la transition vers une énergie propre

- LOCAL: Plans et stratégies de transition vers une énergie propre dans les municipalités et les régions
- POLICY: Vers une mise en œuvre effective de la législation essentielle dans le domaine de l'énergie durable
- PRODUCT:

 Consommation d'énergie
 réelle des produits liés à l'énergie

Développer des offres de services intégrés innovantes et fournir des investissements dans le secteur public

- OSS: One-Stop-Shops -Services intégrés pour les bâtiments et les entreprises
- RENOPUB: Structures de facilitation pour la rénovation des bâtiments publics
- PDA: Project Development Aide aux investissements dans le domaine de l'énergie durable

Attirer des financements privés en faveur de l'énergie durable

 PRIVAFIN: Participation au financement privé

- + LIFE CET SAPs (1er test)
- Cibler les structures et acteurs clés propices à la transition énergétique

Type de projets





Qui peut participer au programme LIFE?

- Toute entité juridique (publique/privée) établie dans un État membre ou un pays ou territoire d'outre-mer relevant de cet État ou <u>pays tiers associés au</u> <u>programme LIFE</u>
- Pour les pays tiers, les conditions de participation des pays tiers sont détaillées dans l'Article 6 du Règlement LIFE.
- Les conditions de participation des entités sont détaillées dans l'article 12 du Règlement LIFE et repris dans la section 6 des documents d'appels à projets.
- Pour les entités basées dans des pays tiers non-associés au programme LIFE:
 - ✓ Exceptionnellement autorisées à participer lorsque cela se révèle nécessaire pour atteindre les objectifs d'une action donnée, de manière à assurer l'efficacité des interventions menées dans l'Union;
 - ✓ Supportent en principe le coût de leur participation (=> partenaire associé).





Types d'activités financées par LIFE

- Subventions à l'action:
 - ✓ Projets d'action standard (SAP)
 - ✓ Projets d'actions de coordination et de soutien (CSA) spécifique à CET
 - ✓ Projets stratégiques de protection de la nature (SNaP)
 - ✓ Projets stratégiques intégrés (SIP) spécifiques à Climat / ECQV
 - ✓ Projets visant à répondre aux priorités législatives et stratégiques ad hoc (PLP)
 - ✓ Projets d'assistance technique (TA-PP et TA-R)

• <u>Subventions de fonctionnement (ONG)</u>: en 2024, 2 appels en parallèle en vue de signature d'un contrat de partenariat multi-annuel de 2 ans puis un contrat de subvention de 1 an. Attention aux critères d'éligibilité qui imposent au minimum une présence dans 3 pays éligibles.





Projets d'Action Standard (SAPs)

- Les projets LIFE dits d'action standard visent à:
 - ✓ Mettre au point, démontrer et promouvoir des techniques, méthodes et approches innovantes;
 - ✓ Contribuer au socle de connaissances et à l'application des meilleures pratiques;
 - ✓ Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et au contrôle de l'application de la législation et de la politique pertinentes de l'Union en matière d'environnement, y compris en améliorant la gouvernance à tous les niveaux, en particulier par un renforcement des capacités des acteurs publics et privés et la participation accrue de la société civile;
 - ✓ Servir de catalyseur pour le déploiement à grande échelle de solutions techniques et stratégiques efficaces pour mettre en œuvre la législation et la politique pertinentes de l'Union en reproduisant les résultats, en intégrant les objectifs connexes dans d'autres politiques ainsi que dans les pratiques des secteurs public et privé, en mobilisant les investissements et en améliorant l'accès au financement.
- Taux de co-financement standard de **60%** maximum sauf pour les projets ciblant des habitats et/ou espèces prioritaires et non-prioritaires pour lesquels le taux peut s'élever jusqu'à 75% (sous-programme 'Nature et Biodiversité').
- Durée moyenne de 3 ans pour les projets ECQV/CCM mais peut aller vers 5-7 ans pour certains projets Nature. Durée maximale de 10 ans
- Budget moyen de 1.5 à 2.5M€. Les budgets doivent être cohérents avec les activités et varient de 0.9 MEUR à 10-15MEUR (notamment en cas d'achat de terres ou d'infrastructures).





Actions de coordination et de soutien Sous-programme 'Transition vers l'énergie propre'

- Type de subvention standard pour le sous-programme « Transition vers l'énergie propre »
- Éliminer les obstacles au marché à travers le renforcement des capacités, la diffusion de l'information et des connaissances, et la sensibilisation.
- Activités et impacts définis annuellement pour chaque priorité, en fonction des développements du marché et des priorités politiques
- Pas de financement d'infrastructures
- Consortiums transnationaux en général, certaines priorités acceptent des candidatures d'un seul pays;
- Taux de co-financement standard maximum de 95%
- Durée moyenne de 3 ans
- Budget moyen de 1,5 à 2 millions d'Euros





Projets stratégiques de protection de la nature (SNaPs) & Projets stratégiques intégrés (SIPs)

- Les SNaPs contribuent à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de nature et biodiversité par la mise en œuvre de programmes d'action cohérents dans les Etats Membres afin d'intégrer ces objectifs et priorités dans d'autres politiques et instruments de financement.
- Les SIPs mettent en œuvre, à une échelle régionale, transrégionale, nationale ou transnationale, des stratégies ou plans d'actions environnementaux ou climatiques développés par les autorités compétentes des Etats Membres en réponse aux exigences de réglementations ou de politiques spécifiques de l'UE en matière d'environnement, de climat ou d'énergie, tout en assurant l'implication des parties prenantes, et en favorisant la coordination et la mobilisation d'autres financements de l'UE, nationaux ou privés (au moins un);
- Ciblent la mise en œuvre de plans et stratégies précis : ceux-ci seront définis dans le programme de travail pluriannuel;
- Exploitent les opportunités de financement offertes par ces autres programmes de financement et d'autres sources de financement, tels que des fonds nationaux, et créent des synergies;
- Taux de co-financement de 60% maximum;
- Durée maximale de 14 ans.





Projets visant à répondre aux priorités législatives et stratégiques ad hoc (PLP)

L'appel PLP vise à répondre à des priorités législatives et stratégiques définis avec les états membres de l'Union.

L'appel 2024 définit pour chacun des sousprogrammes, les priorités ciblées et les projets attendus.

- Les conditions d'éligibilité et durée maximale (18 à 36 mois) varient en fonction des priorités
- Taux de co-financement : 90% maximum

Projets d'assistance technique (TA-PP)

Les projets d'assistance technique TA-PP soutiennent la préparation de projets stratégiques de protection de la nature (SNaPs) et de projets stratégiques intégrés (SIPs);

- Taux de co-financement de 60% maximum, avec un plafond de 70 000 EUR.
- Durée maximale de 5 ans





Projet d'Assistance Technique - Réplication (TA-R)

- Faciliter le passage à l'échelle ou la réplication des résultats de projets financés par les programmes LIFE successifs ou d'autres instruments financiers européens pour autant qu'ils aient contribué à des objectifs similaires à ceux des programmes LIFE.
- Il s'agit d'aller au-delà des activités de réplication ou transfert qui sont attendues dans les projets LIFE. Les projets TA-R doivent mettre en oeuvre des solutions permettant d'éliminer les obstacles identifiés lors de la mise des projets qui de ce fait et malgré des résultats pertinents, ne peuvent pas passer à l'échelle ou être répliqués. Des attendus identiques s'appliqueront aux propositions basées sur des résultats de projets qui auraient été financés par d'autres fonds européens pour autant qu'ils aient contribué à des objectives similaires à ceux des programmes LIFE.
- Seuls les sous-programmes 'Nature et Biodiversité' et 'Economie circulaire et qualité de vie' sont concernés par l'appel LIFE24 TA-R
- Taux de co-financement : 60% maximum





Les appels à projets 2024





Appels à Projets 2024 – Vue d'ensemble

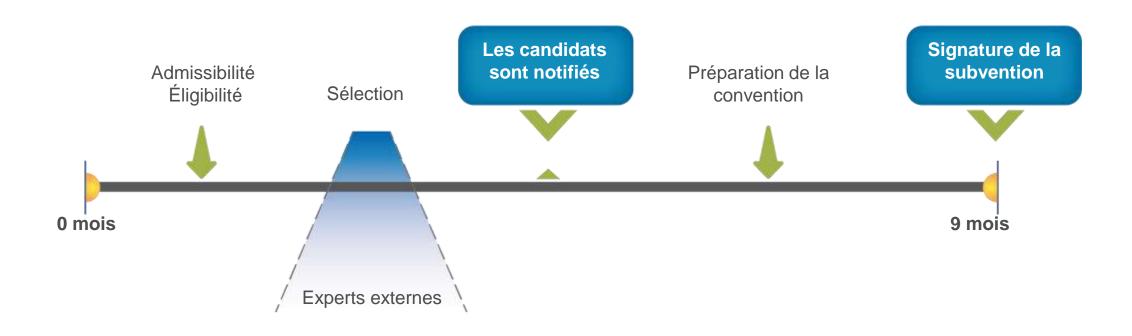
Appel	Enveloppe indicative (M€)	Date d'ouverture	Date de fermeture	Date indicative de signature des contrats
SAP – Nature et Biodiversité	158,5	18/04/24	19/09/24	Juin 2025
SAP – Économie circulaire et qualité de vie	79,5	18/04/24	19/09/24	Juin 2025
SAP – Atténuation/ Adaptation au changement climatique	62	18/04/24	17/09/24	Juin 2025
CSA – Transition vers l'énergie propre	81,25	18/04/24	19/09/24	Juin 2025





Appel	Enveloppe indicative (M€)	Date d'ouverture	Date de fermeture	Date indicative de signature des contrats
SNaP – Projets stratégiques de protection de la nature	70	Phase 1 – Note de concept: 18/04/24 Phase 2 - Proposition complète: Novembre 2024	Phase 1 – Note de concept: 05/09/24 Phase 2 - Proposition complète: 06/03/25	Novembre 2025
SIP - Économie circulaire et qualité de la vie	49			
SIP – Atténuation/ Adaptation au changement climatique	30			
PLP – Projets préparatoires	10	18/04/24	19/09/24	Avril 2025
TA-PP	1,1	18/04/24	18/09/24	Décembre 2024
TA-R	6,5	18/04/24	18/09/24	Mars 2025
NGO – FPA	NA	18/04/24	05/09/24	Décembre 24
NGO - SGA	14		17/09/24	

Le processus d'évaluation: vue d'ensemble







Informations

Présentations des appels à projets 2024 du 23 au 26 avril 2024 => enregistrements

Recherche d'experts pour les évaluations => inscrivez-vous ici





Comment bâtir un bon projet





Recommandations générales

- Suivez les instructions incluses dans le formulaire: répondez aux questions
 le formulaire est structuré suivant les critères d'évaluation
- Assurez-vous de la cohérence entre les différentes parties de la soumission
- Consultez les projets déjà financés pour vous faire une idée de ce qui a déjà été réalisé
 - ✓sur la base de données LIFE sur le site de CINEA,
 - ✓ sur Cordis pour les projets Horizon 2020 efficacité énergétique (sous-programme CET)





Critères d'évaluation / contenu du formulaire de candidature

4 critères d'évaluation principaux (notés chacun de 0 à 20 - total /80)):

- 1) Pertinence
- 2) Impact
- 3) Qualité
- 4) Ressources

Points de bonus possibles (critère $n^{\circ} 5$ – total /10):

- ✓ Synergies entre les sous-programmes LIFE
- ✓ Régions ultrapériphériques et zones avec besoins spécifiques
- ✓ Réutilisation/réexploitation de résultats issues d'autres projets UE
- ✓ 'Potentiel catalytique' exceptionnel (mobilisation d'autres ressources)
- ✓ Coopération transnationale entre États Membres

Pas de bonus pour les appels CET!

- Le score du critère 'Impact' a un poids supérieur (1,5) par rapport aux autres critères (1).
- Les points de bonus sont basés sur des critères oui/non. Il n'y a pas de gradation: une candidature reçoit 0 point ou 2 points. Maximum 10 point au total.

candidature reçoit o point ou z points. Maximum 10 point au total.





Pertinence

- Expliquer clairement le(s) problème(s) que vous voulez traiter
- Construire une logique d'intervention crédible, montrer comment elle répond aux besoins et comment elle permet d'avoir les résultats attendus
- Montrer la cohérence avec les politiques locales, nationales et européennes
- Montrer la complémentarité avec les autres projets et initiatives
- Le cas échéant, montrer comment votre proposition répond aux priorités des autres sous-programmes et/ou politiques européennes





Impacts

- Identifier et quantifier les résultats concrets de vos activités: personnes formées, arbres plantés, tonnes de déchets recyclés, ménages ou entreprises recevant une assistance... Soyez ambitieux mais réaliste!
- Montrer comment vos résultats permettront d'arriver aux impacts attendus pour la priorité
 - ✓ Pour les projets SAP, SIP et SNaP des sous-programme Nature, Environnement et Climat, évaluer votre impact sur l'ensemble des indicateurs environnementaux définis dans la partie C, en fonction des activités de votre projet
 - ✓ Pour les projets PLP et les projets CSA du sous-programme Transition vers l'Energie Propre, chaque priorité définit précisément les impacts attendus et pré-identifie des indicateurs de performance
- Calculer l'impact attendu sur la base d'une analyse de la situation initiale et justifier les hypothèses utilisées
- Montrer comment votre projet continuera / sera exploité après la fin du financement LIFE
- Montrer le potentiel de réplication au niveau national et européen





Qualité / mise en oeuvre

- Clarté et faisabilité du plan de travail
 - ✓ Calendrier/planning: prévoir des marges de sécurité
 - ✓ Assurez un bon équilibre des livrables et jalons dans la proposition: ils sont importants car rendent concrets les résultats attendus
- Mobilisation des parties prenantes: éclairer les relations avec les parties prenantes non partenaires
- Qualité du plan de suivi des impacts
- Qualité des activités de communication (en direction des cibles de votre projet) et dissémination (des résultats)





Ressources

- Composition du consortium et/ou de l'équipe: avoir les bons partenaires mais aussi les bons profils dans chaque organisation
- Organisation du consortium, distribution des responsabilités
- Gouvernance et gestion de projet
- Distribution des efforts (personnes-mois)
- Analyse des risques: soyez lucide sur les risques du projet et anticipez-les au maximum
- Budget détaillé
 - √ Veillez au lien entre le budget et les activités vérifiez le « rapport qualité-coûts »
 - ✓ Bien justifier le budget dans le tableau de budget détaillée (Annexe partie B) et cohérence avec budget global partie A
 - ✓ Catégories de coûts: utiliser la guidance <u>Annotated Grant Agreement</u>





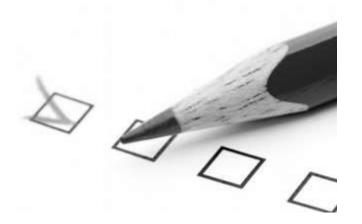
Attention aux critères de recevabilité!

Admissibilité (section 5)

- ☐ Proposition soumise en version électronique avant la date limite
- ☐ Complète (y compris annexes obligatoires) et utilisant les formulaires/modèles fournis
- ☐ Lisible (respectant la **taille de caractères minimale** indiquée dans le document de l'appel à projets) et imprimable (A4)
- □ Respectant le nombre maximal de pages (y compris les instructions) qui sera indiqué dans l'appel. Les pages en plus ne sont pas lisibles par les évaluateurs

Eligibilité (section 6)

- ☐ Participants éligibles
- Composition du partenariat
- Activités éligibles
- ☐ Localisation géographique







Questions fréquentes – <u>lien vers les FAQs sur le site LIFE</u>

- Prérequis et conditions liées aux différents participants à l'action: Bénéficiaires ou entités affiliées, Partenaires associés... mais aussi sous-contractants et entités tierces bénéficiant de subventions en cascade (inclus dans la description de l'action)
- Cofinancement du projet: quelles sont les questions à se poser ?
- Éligibilité des coûts peuvent varier suivant les appels => section 10 du call document
- Sous-contractant (B) ou Achat de services/biens et travaux (C3)?
- Equipment (C2): y compris infrastructures => les coûts fiscalement amortis. Possibilité d'appliquer la « Durability clause ».
- Land purchase => conditions détaillées dans la section 10 et le MGA article 6.2 D.2
- Coûts indirect sont fixés à 7% de la somme des coûts A-D (sans les coûts éventuels des volontaires et de l'achat de terre)





Soumission via le portail « Funding & Tenders » (financements et appels d'offres) https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home

- Un guichet unique pour la publication des appels à projets, la soumission des propositions et la gestion des contrats de subventions
- Les documents qui seront disponibles sur la page des appels à projets :
 - ✓ Document relatif à l'appel à projets: Call document
 - ✓ Application package: Formulaire de candidature + tableau du budget détaillé + annexes (dont certaines sont obligatoires)
 - √ Modèle de convention de subvention et sa guidance

Structure de la proposition

- ✓ Part A: Formulaires prioritairement administratifs => générés à partir des informations du système de soumission (portail web)
- ✓ Part B: Description technique => à charger en format pdf (+annexes) dans le système de soumission.
- ✓ Part C: Indicateurs clés de performance => générés à partir des informations du système de soumission (portail web)





Comment préparer sa soumission (1)

- Prenez connaissance de toute la documentation disponible à destination des candidats qui est disponible sur le site <u>CINEA</u> <u>LIFE</u> mais surtout le portail de soumission
- Consulter tous les documents qui sont sous la section

Topic conditions and documents

- Les documents clefs: le call document, le modèle de subvention, le modèle de subvention annoté
- Consulter la section

Get support

- Contacter votre point de contact national Wallonie
- Il est possible de donner accès à votre proposition au Point de Contact National en tant que participant. Guidance disponible sur la page <u>How to assign or revoke roles</u> en utilisant les informations ci-dessous:
 - ✓ First Name:
 - ✓ Last Name:
 - ✓ Email
- Commencez tôt ... commencez maintenant.
- Soumettez votre candidature dans les temps.





Comment préparer sa soumission (2)

Les étapes clés d'une bonne préparation sont détaillées pas à pas sous le lien <u>IT How to - IT How To - Funding Tenders Opportunities (europa.eu)</u>

- Notamment vérifiez si votre <u>entité est déjà enregistrée</u>, sinon n'attendez pas pour le faire (sans « PIC » pour tous les partenaires pas de soumission possible).
- Pour tous les soucis de creation d'entités, d'accès: les porteurs de projects doivent contacter le IT helpdesk: https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/support/helpdesks/contact-form
- Aide pour les débutants dans une vidéo complète qui vous guide pas à pas: <u>Funding & Tenders Portal</u> for beginners.
- Le portail a un manuel en ligne très détaillé: On-line Manual qui explique les étapes pas à pas avec des copies d'écran







30 years of bringing green ideas to LIFE

Merci pour votre attention!



https://cinea.ec.europa.eu/life_en



LIFE Programme



@LIFEprogramme



LIFE Programme



LIFE Programme



@LIFEprogramme



LIFE Newsletter

